

Quatrième année de résidence (R4)

Soins de collaboration

Stage obligatoire de 1 à 3 périodes durant le R4

Buts :

À la fin de son stage, le résident

1. Comprends le modèle de soins de collaboration, du rôle, des attentes et des besoins du médecin de famille dans le traitement des troubles mentaux
2. Travaille en complémentarité et dans le respect, en partenariat avec le médecin de famille, allié naturel dans un système de soins en santé mentale

Compétences générales

En tant qu'expert médical, le résident

1. Maîtrise les techniques d'entrevue à des fins diagnostiques, le modèle biopsychosocial, l'impact direct ou indirect des problèmes de santé (conditions médicales diverses) sur la santé mentale en général, ou sur l'éclosion d'une psychopathologie plus spécifique
2. Maîtrise les facteurs cliniques à considérer dans l'évaluation de patients où la question d'invalidité à court terme, long terme, voire même permanente (RRQ) se pose
3. Maîtrise les stratégies pharmacologiques de pointe, particulièrement pour les cas de dépression réfractaire et de troubles anxieux
4. Maîtrise la psychoéducation auprès du patient, de la famille et auprès des autres intervenants ou professionnels
5. Comprend le rôle des intervenants, paramédicaux, ressources diverses, rôle de l'équipe multidisciplinaire autour du patient
6. Distingue et définit définir les demandes du médecin référent de celles du patient
7. Élabore et transmet au médecin référent un plan d'investigation et de traitement structuré et adapté;
8. Communique ses impressions et recommandations au patient et au médecin traitant;
9. Évalue la médication actuelle et/ou suggère des façons d'effectuer le ou les changements de la manière la plus sécuritaire possible pour la santé du patient;
10. Intègre un volet éducatif, formatif à l'intérieur du plan de traitement, en ne perdant pas de vue l'objectif d'améliorer les connaissances, l'expertise, la compétence du médecin de famille référent

En tant que communicateur, le résident

1. Discute avec l'infirmière de liaison, qui a un contact privilégié avec le médecin référent pour améliorer le transfert d'informations
2. Définit, avec précision, les responsabilités et rôles respectifs des différents acteurs entourant le patient dans son traitement
3. Écoute efficacement et de communiquer avec la clientèle référée, de façon ouverte, sans préjugé, et tout en tenant compte des différences culturelles
4. Transmet efficacement l'information, ses impressions, ses conclusions pertinentes aux personnes concernées
5. Communique de façon respectueuse avec le médecin de famille, en tenant compte de son niveau de connaissances et de compétence
6. Rédige rapidement les rapports de consultation, en moins de 24 heures, afin que l'information soit disponible le plus rapidement possible
7. Répond aux demandes téléphoniques diverses du médecin de famille
8. Participe selon la demande, à des discussions de cas dans les cliniques médicales

En tant que collaborateur, le résident

1. Dispense des traitements en collaboration avec le médecin de première ligne
2. Répond de façon ponctuelle à des demandes (conseils, éclairage clinique, recommandations) de professionnels impliqués dans le suivi du patient
3. Travaille en tenant compte de modèles de collaboration, plus collégiaux et interactifs, où les responsabilités et les rôles de chacun sont clairement définis afin de favoriser une approche globale et intégrée des problèmes de santé physique et mentale
4. Ajuste son niveau de collaboration, en tenant compte des compétences du médecin de famille
5. Enseigne, transmet, partage, favorise l'acquisition de nouvelles connaissances au médecin de famille et aux membres de l'équipe
6. Reconnaît le rôle, les responsabilités, l'implication, la compétence des autres intervenants impliqués dans le suivi du patient;
7. Travaille dans certains dossiers de façon plus étroite, en collaboration avec différentes ressources communautaires;
8. S'ouvre à l'ensemble des informations portées à son attention, et ainsi s'enrichir, apprendre aussi du médecin de famille, des autres intervenants du réseau, de même que du patient;
9. Côté les résidents de médecine familiale pendant leurs stages : évaluation commune, formation, etc

En tant que gestionnaire, le résident

1. Organise son horaire de travail en tenant compte des obligations, tant personnelles que professionnelles, du volume d'activité, du nombre de demandes, des besoins du service, des tâches d'enseignement...
2. Priorise les demandes, en tenant compte de l'urgence de la situation;
3. Établit un plan de traitement qui tiendra compte des ressources disponibles et judicieusement utiles;
4. Tient compte du cadre organisationnel du système de santé;
5. Aide à la référence du patient vers les services ou les ressources appropriés

En tant que promoteur de la santé, le résident

1. Identifie, comprend et suggère les actions sur l'ensemble des facteurs biologiques, psychologiques, culturels, socio-économiques, qui affectent la santé du patient en général
2. Suggère des interventions préventives, visant à corriger, améliorer des conditions qui, avec le temps,, pourraient devenir davantage problématiques, nuisibles avec impact sur la qualité de vie
3. Connaît les organismes d'entraide à la fois pour le patient et pour sa famille
4. Connaît les grandes lignes du projet de réforme en santé mentale

En tant qu'érudit, le résident

1. Démontre une curiosité scientifique, le souci d'améliorer ses connaissances, en mettant en place des stratégies personnelles de formation
2. Développe un sens critique face à la littérature psychiatrique
3. Participer à des colloques, séminaires, congrès, activités savantes...

En tant que professionnel, le résident

1. Démontre du respect, à la fois pour le patient, l'équipe d'intervenants, le médecin référent
2. Démontre de l'intégrité, de l'honnêteté
3. Démontre une bonne capacité d'empathie, de compassion
4. Démontre un sens des responsabilités, de la fiabilité et de la ponctualité
5. Démontre de l'autonomie (selon son niveau de formation)
6. Démontre de la tolérance, de la flexibilité devant les situations imprévues ou complexes
7. Démontre une capacité à recourir aux principes éthiques dans sa réflexion clinique
8. Endosse le rôle de « médecin spécialiste » responsable, capable de répondre à ses obligations cliniques, légales et administratives
9. Reconnaît ses limites et accepte la supervision et la rétroaction de façon constructive